REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal :* ***15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 8*

Séance du 19 février 2016
L'an deux mille seize
Et le dix-neuf février à 21 heures

Date de la convocation : 12/02/2016
Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.
Etaient présents : CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy
Absent(s)(es) excusé(s)(es) : ALINAT Elodie, BOUDOU-THERON Adeline, FAVRE Sandrine, RICARD Nathalie, BERNAT Laurent, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard

Secrétaire de séance : M. ROUSSET Jean-François

Objet de la délibération n°02-2016
Cession foncière : Les Combarelles – Parcelle Section C N° 547

Monsieur le Maire rappelle :
- par délibération en date du 19 novembre 2014 le conseil municipal a exercé son droit de préemption, dans un objectif de préservation des Rougiers, pour acquérir la parcelle Section C, n° 5 les Combarelles (contenance 01ha 96a 80ca) au prix de 1500 euros.

Monsieur le Maire expose :
- Mr Roques, géomètre a été mandaté pour procéder à la division de la parcelle C N° 5 Les Combarelles en vue d'une cession d'une partie de cette parcelle. Deux nouveaux numéros ont été attribués.

Monsieur le Maire propose la transaction foncière suivante :
- la commune de Montlaur cède à Mr ALINAT Camille la parcelle Section C n° 547 d'une surface de 01ha 34a 05ca au prix de 1021 euros. Les frais d'acte seront pris en charge par Mr ALINAT Camille.
La rédaction de l'acte authentique sera confiée à la SELARL GAUCI Guillaume et IMBERT-GAUCI Estelle, notaires à Belmont/Rance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de céder** à M. ALINAT Camille la parcelle Section C N° 547, située lieu-dit Les Combarelles, d'une surface de 01ha 34a 05ca au prix de 1021 euros.
- les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur
- **de confier** la rédaction de l'acte authentique à la SELARL GAUCI Guillaume et IMBERT-GAUCI Estelle, notaires à Belmont/Rance
- **d'autoriser** M. le Maire à signer l'acte à venir ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Patrick RIVEMALE